CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 1er avril 2019 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLER

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

ABSENTE : MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-04-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2910-04-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 04 MARS 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 mars 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 mars 2019 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-04-03**

**ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 MARS 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 mars 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-vingt-quatre-mille-six-cent-trois-dollars et sept-cents (124,603.07$) de déboursés et de quinze-mille-trois-cent-soixante-dix-huit-dollars et dix-neuf-cents (15,378.19$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-trente-neuf-mille-neuf-cent-quatre-vingt-un-dollars et vingt-six-cents (139,981.26$);

QUE ces dépenses font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y aucune dépense d’autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-04-04**

**ADHÉSION 2019-2020-UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire adhérer pour 2019-2020 à l’Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité adhère pour 2019-2020 à l’Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent au montant de cent-cinquante-dollars (150.00$);

° QUE le montant d’adhésion soit pris dans le poste budgétaire 02-70190-970.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-04-05**

**DÉSIGNATION D’UN RÉPONDANT-LOI FAVORISANT LE RESPECT DE LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L’ÉTAT ET VISANT NOTAMMENT À ENCADRER LES DEMANDES D’ACCOMMODEMENTS POUR UN MOTIF RELIGIEUX**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit désigner un répondant en matière d’accommodement pour la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l’état;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE désigner le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé, répondant en matière d’accommodement pour la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l’état et visant notamment à encadrer les demandes d’accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-04-06**

**PROBLÉMATIQUE DES PLACES EN SERVICE DE GARDERIE DANS LA MRC DE LA MATANIE**

ATTENDU QU’il y a un manque important de places subventionnées en milieu de garde en Matanie;

ATTENDU QU’il est primordiale pour l’économie de notre région que les familles aient accès à des milieux de garde de qualité, et ce, à des prix abordables;

ATTENDU QUE plusieurs parents doivent repousser leur retour au travail, envisager de prendre un congé sans solde ou démissionner de leur travail, faute de place pour leurs enfants;

ATTENDU QUE la Garderie Les Minis Explorateurs pourrait offrir, immédiatement, 17 places en garderie supplémentaires, si elle était subventionnée;

ATTENDU QUE la situation touche les familles ainsi que les employeurs de la Matanie en contribuant à la pénurie actuelle de main d’œuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité appuie les démarches entreprises pour la pérennité des services de garde déjà en place en Matanie;

2° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité considère que de subventionner la Garderie Les Minis Explorateurs est une solution rapide et efficace pour combler 17 places en garderie en Matanie;

3° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité appuie les démarches entreprises auprès du Ministère de la Famille pour assurer une augmentation des places en services de garde de qualité subventionné en Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-04-07**

**DÉPÔT-BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L’EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018-NORDIKEAU INC.**

CONSIDÉRANT QUE NORDIKEAU inc. a transmis à la municipalité le *Bilan annuel de la qualité de l’eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait du dépôt du Bilan annuel de la qualité de l’eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 préparé par Nordikeau inc.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-04-08**

**DÉPÔT-RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS D’EAU POTABLE 2018-NORDIKEAU INC.**

CONSIDÉRANT QUE NORDIKEAU inc. a transmis à la municipalité le *Rapport de compilation des débits d’eau potable 2018*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

DE prendre acte de fait du dépôt du Rapport de compilation des débits d’eau potable 2018 préparé par Nordikeau inc.

**COMPTE-RENDU DU MAIRE-RENCONTRE DU 12 MARS 2019 AVEC LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)-DOSSIER DE MISE AUX NORMES DE L’EAU POTABLE**

Monsieur Andrew Turcotte, maire, donne un compte-rendu verbal suite à la rencontre du 12 mars 2019 avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant le dossier de mise aux normes de l’eau potable.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-04-09**

**AVIS DE DÉCISION-DEMANDE DE SUBVENTION À L’ASSOCIATION CANADIENNE DES PARCS ET LOISIRS (ACPL) POUR LE PROGRAMME D’EMPLOIS VERTS DANS EL CADRE D’EXPÉRIENCE EMPLOI ÉTÉ**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 19 mars 2019, Madame Cathy Jo Noble, directrice administrative de l’Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) informe la municipalité que la demande de subvention n’a pas été retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait de l’avis de décision de l’Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-04-10**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L’OUVERTURE DES SOUMISSIONS-ACQUISITION D’UNE CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE POUR LE CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a transmis au Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité le procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour l’acquisition d’une cuisinière électrique pour le Centre Sportif Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait du dépôt du procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour l’acquisition d’une cuisinière électrique.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-04-11**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-ACQUISITION D’UNE CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE POUR LE CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offre a été lancé sur invitation écrite par la résolution numéro 2019-03-08 pour l’acquisition d’une cuisinière électrique pour le Centre Sportif Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture de soumissions du 29 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° D’adjuger en faveur de Meubles Léon Matane, la soumission pour l’acquisition d’une cuisinière électrique pour le Centre Sportif Sainte-Félicité au montant de neuf-cent-dix-sept-dollars et cinquante-cents (917.50$) taxes incluses;

° QUE le montant pour l’acquisition d’une cuisinière électrique soit pris dans le poste budgétaire numéro 02-70190-970;

° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant légalement les deux 92) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-04-12**

**CHANGEMENT DE NOM DU BÂTIMENT DU CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire changer le nom du bâtiment du Centre Sportif Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité change le nom du bâtiment du Centre Sportif Sainte-Félicité par « Centre communautaire de Sainte-Félicité ».

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-04-13**

**DÉPÔT-LETTRE DE MADAME JOANNIE LAFONTAINE, ATTACHÉE POLITIQUE DU CABINET DU PREMIER MINISTRE MONSIEUR FRANÇOIS LEGAULT RELATIVEMENT À L’OPPOSITION À LA LOI SUR L’ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC »**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 26-02-2019, Madame Joannie Lafontaine, attachée politique du premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, accusant réception de la correspondance datée du 05-02-2019 à laquelle était jointe la *Résolution no. 2019-02-12 relativement à l’opposition à la loi sur l’enregistrement des armes à feu du Québec;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait de la correspondance de Madame Joannie Lafontaine, attachée politique du premier ministre du Québec, Monsieur François Legault.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-04-14**

**NON-RENOUVELLEMENT DE L’ENTENTE DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE-MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Paule a transmis à la municipalité la résolution portant le numéro 2019-03-054 adoptée par le Conseil municipal de Sainte-Paule avisant les municipalités participantes à l’entente du service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie qu’elle ne renouvellera pas l’entente actuel qui prendra fin le 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait de la résolution numéro 2019-03-054 adoptée par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Paule.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-04-15**

**AUTORISATION-ACHAT D’ARRANGEMENT FLORAL-DÉCÈS DE L’ANCIEN MAIRE MONSIEUR CAROL GAUTHIER**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire l’achat d’un arrangement floral suite au décès de l’ancien maire Monsieur carol Gauthier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à acheter un arrangement floral chez un fleuriste suite au décès de l’ancien maire Monsieur Carol Gauthier;

° QUE le montant soit pris dans le poste budgétaire 02-11000-970.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les quatre (4) personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h40, Fin : 19h57)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-04-16**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 1er avril 2019, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h58.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier